

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous-la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 12 Convocation du 20 septembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Monsieur David LEPICIER ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-29 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE HENRI LAGAUCHE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n°2016-39 « Modification des tarifs de location de la salle Henri Lagauche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tarifs de location de la salle Henri Lagauche n'ont pas été révisés depuis 2016. Suite à l'augmentation des coûts de l'électricité il conviendrait de les réviser, notamment pour le chauffage.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Décide à 10 voix POUR et 2 voix CONTRE, qu'à compter des réservations prises à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, les tarifs de location de la salle « Henri Lagauche » seront de :

	sans chauffage	avec chauffage
<b>Habitants de Champillon</b>		
Forfait Week-end	300€	600€
La journée en semaine	150€	400€
<b>Extérieurs au village</b>		
Forfait Week-end	600€	900€
La journée en semaine	300€	550€

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN